



Ville de Saint Jean d'Angély

F et M
PM
SF

MAIRIE
de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2011

Date de convocation : 2 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET, Christelle JAUNEAU, Antoine BORDAS, Adjoints.

Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Abdoul LERY, Gilles RAILLARD, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Dany COSIER, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Corine CREPOL, Monique PINEAUD, Henoch CHAUVREAU (quitte la salle pendant le rapport IV - 401, revient pour le rapport IV - 402), Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD (présent jusqu'au rapport N° II - 202 inclus), Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentées : 3

Florence PERRY	donne pouvoir à	M. le Maire
Christine TAVERNE-GIRARD	donne pouvoir à	Serge CAILLAUD
Agnès DESLANDES	donne pouvoir à	Michèle TOUCAS-BOUTEAU

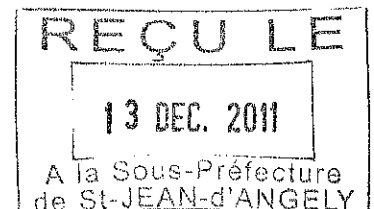
Absente :1

Elisabeth COLAS

Président de séance : Paul-Henri DENIEUIL

Secrétaire de séance : Thierry BOUSSEREAU

M. le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.



TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHÉS ET DES ATTRACTIONS

Rapporteur : M. Didier MARTINEAUD

Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des droits de place des foires et marchés pour l'année 2011.

Je vous propose de modifier les tarifs pour les foires et marchés, à compter du 1^{er} janvier 2012 de la façon suivante.

Marché couvert :

2,25 € (sans changement), par m² et par mois pour les bancs concernant les maraîchers, primeurs, horticulteurs, négociants en vins et miel.

4,00 € (sans changement), par m² et par mois pour les autres bancs.

Place du marché :

En abonnement :

1,20 € (sans changement), par m² et par mois pour 8 marchés.

2,45 € (sans changement), pour les camions aménagés (sur une largeur de 2,50 m).

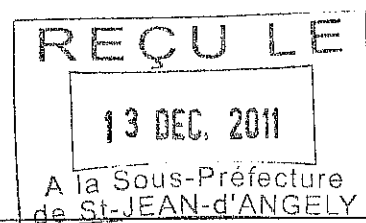
1,35 € (sans changement), par m² et par mois (avec services).

2,55 € (sans changement), par m² pour les camions aménagés (avec services).

Tarif passager :

1,05 € (sans changement), le mètre linéaire (sans services).

1,35 € (sans changement), le mètre linéaire (avec services).



Conseil municipal du 8 décembre 2011

Marchands ambulants :

Etalages :

1,00 € au lieu de 0,95 €, le mètre linéaire.

Voitures automobiles :

1,00 € au lieu de 0,90 €, par m² et par jour.

Garagistes :

40,00 € (sans changement), par emplacement occupé et par an.

Terrasses des cafés :

6,00 € au lieu de 6,10 €, par m² et par an.

Échafaudages :

0,50 € au lieu de 0,45 €, par m² et par jour pendant toute la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public.

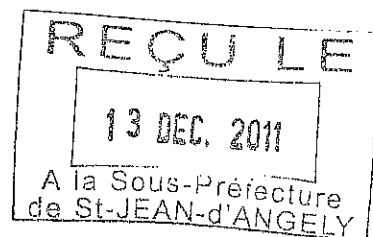
1,00 € (sans changement), par m² et par jour pour l'occupation du domaine public au-delà de la durée initialement autorisée.

Occupation du domaine public :

Ce droit s'applique pour l'occupation de toute surface du domaine public communal neutralisée pour les besoins du demandeur faisant l'objet d'une autorisation de voirie ou par constat d'occupation par les services de la ville. Cela concerne le dépôt de matériaux, roulottes ou véhicules d'entreprises, bennes, grues et autres matériels.

Il est proposé de retenir le tarif ci-après :

0,50 € (sans changement), par m² de la surface hors tout occupée, et par jour calendaire d'occupation. La surface prise en compte est le polygone extérieur déterminé par l'ensemble des matériaux et matériels occupant le domaine public.



Cirques :

Forfait 2 jours sur le champ de Foire

420,00 € (sans changement), pour les grands cirques (4 mâts et plus),

245,00 € (sans changement), pour les cirques avec ménageries,

195,00 € (sans changement), pour les cirques sans ménagerie.

Attractions :

90,00 € (sans changement), pour les expositions d'animaux, attractions mécaniques etc...

130,00 € (sans changement), pour les camions d'exposition d'animaux nécessitant un besoin d'eau

Une caution d'un montant de 490,00 € (sans changement), est demandée pour chaque spectacle ou attraction (remise éventuelle en état du site).

Stands divers Camions expo (avec recettes) :

60,00 € (sans changement), par jour.

Foire à tout, braderie, vide-greniers :

70,00 € (sans changement), par manifestation organisée sur le territoire communal et payable par l'organisateur de la dite opération.

Cette tarification a été soumise aux membres de la Commission des foires et marchés ainsi qu'au Syndicat Fédéré des Commerçants non Sédentaires, au Syndicat Indépendant des Commerçants non Sédentaires et au Syndicat C.I.D.U.N.A.T.I. représentant les Industriels Forains. Ces derniers ont émis un avis favorable.

En conséquence, je vous demande donc de bien vouloir approuver la nouvelle tarification proposée ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

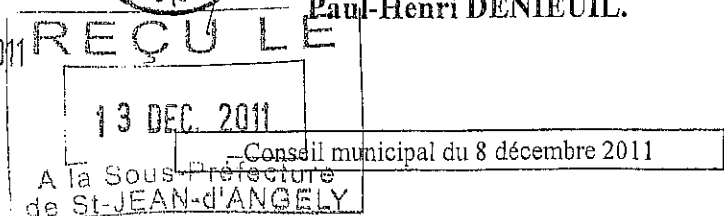
**Pour extrait conforme,
Le Maire,**



Paul-Henri DENIEUIL

Paul-Henri DENIEUIL.

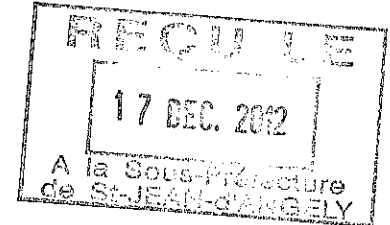
Déposé en Sous-Préfecture le : 13 DEC. 2011
Date d'affichage : 12 DEC. 2011



**MAIRIE
de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2012



OBJET : Droits de place des attractions foraines - Révision des tarifs

Date de convocation : 7 décembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET, Christelle JAUNEAU, Antoine BORDAS, Dany COSIER, Adjoints.

Michèle PINEAU, Hervé BOUCHER-DOIGNEAU, Gilles RAILLARD, Cynthia CARDOSO-CHASSERIAUD, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Corine CREPOL, Hénoc CHAUVREAU, Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Robert DUPARD	donne pouvoir à	Gilles RAILLARD
Monique PINEAUD	donne pouvoir à	Jacques CASTAGNET
Christine TAVERNE-GIRARD	donne pouvoir à	Thierry BOUSSEREAU
Florence PERRY	donne pouvoir à	Sylvie SALADE
Agnès DESLANDES	donne pouvoir à	Michèle TOUCAS-BOUTEAU

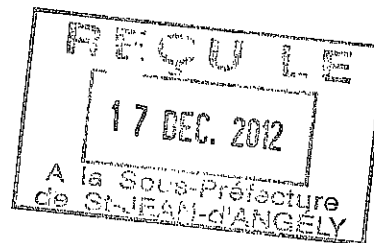
Président de séance : Paul-Henri DENIEUIL

Secrétaire de séance : Didier MARTINEAUD

M. le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

DROITS DE PLACE DES ATTRACTIONS FORAINES RÉVISION DES TARIFS

Rapporteur : M. Didier MARTINEAUD



Par délibération du 16 décembre 2010, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des droits de place des attractions foraines pour l'année 2011.

Il est proposé une nouvelle tarification pour les attractions foraines à compter du 20 décembre 2012. Pour les attractions enfants et adultes, le tarif hiver est en baisse par rapport à 2011.

	ATTRactions FORAINES					
	Attractions adultes		Attractions enfants		Petites attractions, boutiques, tirs, loteries, jeux, confiseries etc...	
	L'été	L'hiver	L'été	L'hiver	L'été	L'hiver
7 premiers jours	330 €	30 € au lieu de 37 € X J	150 €	20 € au lieu de 26 € X J	0,30 € X m ² X J	0,20 € X m ² X J
Jour suivant	50 €		32 €		0,25 € X m ² X J	
Frais annexes	22 € par établissement et pour 3 caravanes maximum, 22 € par caravane supplémentaire					

Cette tarification a été soumise aux membres de la commission des foires et marchés ainsi qu'au Syndicat C.I.D.U.N.A.T.I représentant les industriels Forains.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle tarification.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Paul-Henri DENIEUIL.**

Déposé en Sous-Préfecture le : 17 DEC. 2012

Date d'affichage : 17 DEC. 2012

Conseil municipal du 13 décembre 2012